

La chapelle particulière de la famille Bourgeois dans le temple de Grandson

Autor(en): **Bourgeois, V.-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **11 (1903)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12518>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nombreux détails rappellent ceux de la chapelle contemporaine à Bavois. Vous noterez aussi toute une série de très bonnes menuiseries du xvii^e siècle, quelques-unes antérieures, d'autres postérieures à la restauration du temple en 1639, et sur lesquelles vous relèverez des dates allant de 1627 à 1705.

La grande fenêtre du chœur a malheureusement perdu ses meneaux et son fenestrage sculpté ; l'examen extérieur des deux petites fenêtres latérales, au Nord et au Sud, semble prouver qu'elles en ont remplacé, au xv^e siècle, d'autres plus anciennes, peut-être des fenêtres de la tour ; par chance, ces deux petites fenêtres ont conservé dans leurs couronnements trilobés quelques vestiges de vitraux du xv^e siècle. Une trappe et un escalier permettent d'accéder de la nef à l'étage inférieur de l'ancienne tour de défense, placé sous le chœur ; vous y noterez les longues archères, percées dans chacune des faces, et qui semblent remonter au xiii^e siècle. L'archère de la face orientale est en croix, comme celles du château de Champvent.

A. NÆF.

LA CHAPELLE PARTICULIÈRE DE LA FAMILLE BOURGEOIS DANS LE TEMPLE DE GRANDSON

Le temple de Grandson, l'un des plus anciens du canton après Romainmôtier et Payerne, est trop connu pour en faire ici une description détaillée : ses colonnes romaines, provenant d'Orbe et d'Avenches¹, son porche, ses chapiteaux, sa stalle de bois sculpté du xv^e siècle ; ses fresques dont l'une du xv^e et l'autre du commencement du xvi^e siècle, ainsi que toute son architecture ont fait l'admiration de tant de personnes, surtout depuis la très belle restauration exécutée il y a peu d'années par M. L. Châtelain, architecte

¹ Et peut-être d'Yverdon.

à Neuchâtel, qu'il serait superflu d'en parler encore à cette place.

Sans cesse de nombreux amateurs de l'art ancien viennent visiter ce temple comme l'un des plus beaux représentants du style roman. Qu'il nous soit donc permis de mentionner seulement que, fondé au ^x^e siècle par les Bénédictins, le temple de Grandson fut placé sous le vocable de St-Jean-Baptiste, et qu'il ne fut longtemps que la chapelle du Prieuré, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne.

Jusqu'à la première moitié du ^{xv}^e siècle, il semble que Grandson n'eût point possédé de temple paroissial.

Jusqu'à cette époque c'était l'église de Giez, dont le chœur remonte probablement au commencement du ^{xii}^e siècle, qui était en réalité l'église paroissiale de Grandson.

Nous lisons dans le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* par Martignier et de Crousaz ¹ que : « l'année 1437 » les habitants de Grandson las de l'obligation de se rendre » toujours à Giez pour le service divin, prièrent l'évêque de » Lausanne, Jean de Prangins, de les autoriser à mettre des » fonts baptismaux dans l'église du Prieuré et de déclarer » que la messe qu'on y entendra soit réputée messe paroissiale. L'évêque accorda cette demande le 4 janvier » 1438. »

Grandson dut contribuer comme auparavant à l'entretien de l'église de Giez, jusqu'à aujourd'hui.

C'est, accolée au côté Est du chœur du temple de Grandson que se trouve la chapelle particulière de la famille Bourgeois, de Giez et de Corcelettes.

La famille fut connue anciennement sous les noms de Borgès et Borgeys, puis dans les actes latins sous ceux de Borguesi et Burgensis.

Cette chapelle, consacrée à St-André apôtre et à St-Blaise

¹ Article : Giez.

martyr, est la seule qui existât dans les deux églises que possédait Grandson avant la Réformation.

Elle appartient, depuis sa fondation, exclusivement à la famille Bourgeois, qui elle seule l'entretient, la répare en tout ce que cette propriété exige.

L'entrée de la chapelle se trouve dans le chœur même de l'église, fermée par une grille.

La voûte en plein cintre qui y donne accès, mesure 2 mètres 46 de largeur sur 2,80 de hauteur et est ornée d'un bord arrondi avec moulure de chaque côté,

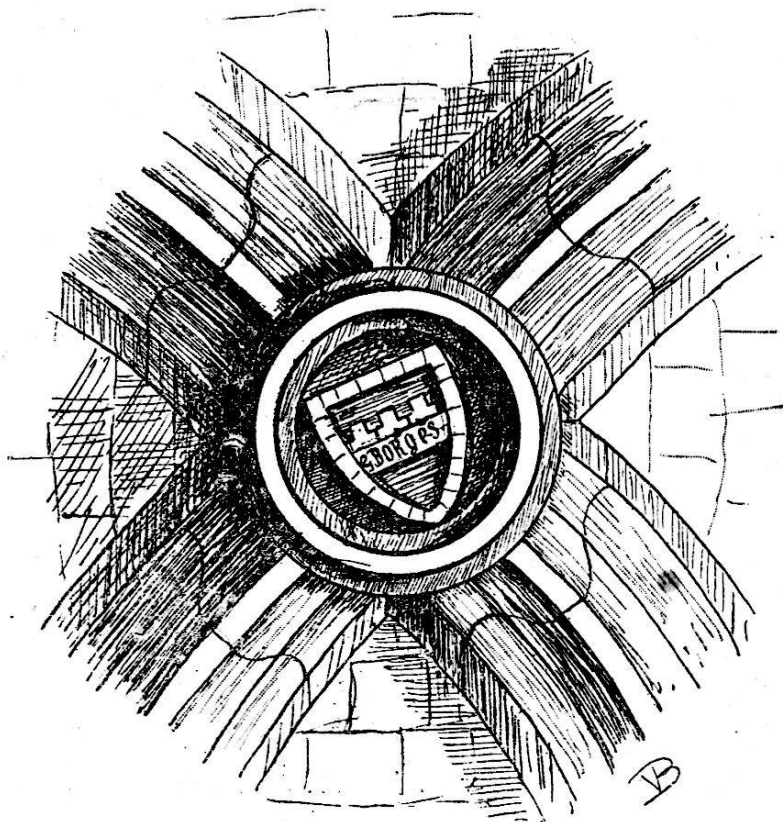
Un second arc de voûte, en retrait et surbaissé de 56 cm., réduit un peu la hauteur de la porte. Du chœur de l'église, on descend à l'intérieur de la chapelle par neuf marches et l'on se trouve dans un espace carré, ou peu s'en faut, de 4 mètres 80 de côté sur environ autant de hauteur, en forme de croisée d'ogives à grosses nervures en pierres de taille très saillantes, descendant sur deux côtés jusqu'à 90 cm. du sol. A l'angle N.E., la nervure repose sur une colonnette à chapiteau simple et base à amortissements, et à l'angle S.-E. sur un cul-de-lampe octogone, sculpté en forme de feuille rappelant un peu l'acanthé et légèrement contournée, tandis qu'à l'angle N.-O., la nervure est noyée dans le mur à 2 m. 15 du sol et qu'à l'angle S.-O. elle s'appuie sur l'escalier (descendant à l'intérieur) par une base carrée sans modillon.

L'appareil de maçonnerie de la chapelle est varié. Les murs N. et E., ainsi que les bases des quatre côtés jusqu'à 1 mètre 15 du sol, sont en pierres de grosseurs très différentes, souvent presque rondes, très irrégulières, dont les faces ou côtés sortent du mortier en relief prononcé. Les murs sud et ouest (celui-ci donnant sur le chœur) sont de blocs rectangulaires, bien taillés, de 25 cm. de hauteur sur 25 à 60 cm. de largeur.

La croisée d'ogives est appareillée de pierre tuffeuse semblable à celle de Montcherand et qu'on trouve dans

beaucoup de nos vieux édifices, notamment dans le chœur de l'église de Giez, bien que celui-ci fût de beaucoup antérieur à la construction de la chapelle, et datât du commencement du XII^e siècle, comme nous l'avons dit plus haut.

La clef de voûte porte les armes de la famille Bourgeois

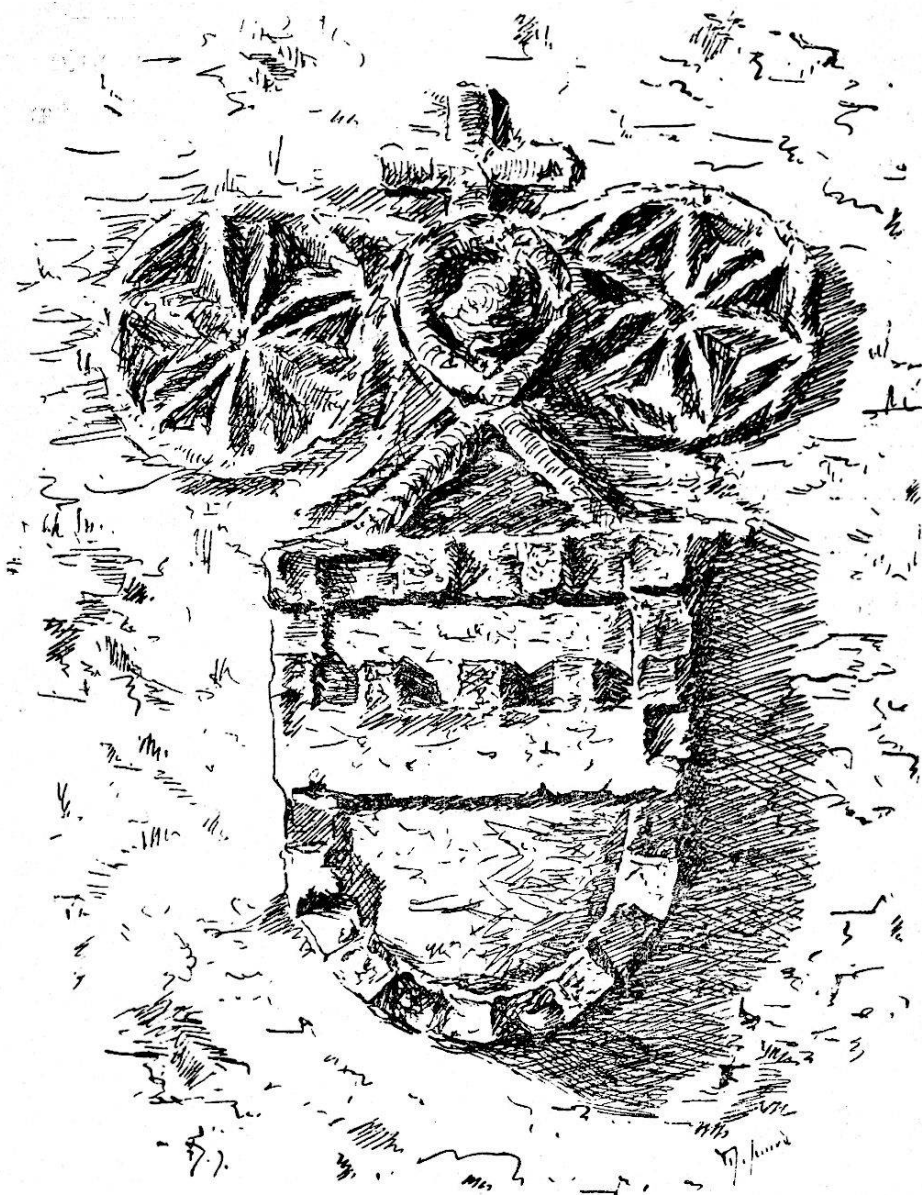


(d'azur à la fasce d'argent crénelée de trois pièces et maçonnée de sable ; à la bordure d'or) sculptées en relief, avec, en travers, en caractères gothiques le nom de : G. Borgès.

Outre la grille d'entrée, la chapelle est éclairée par une fenêtre ogivale de 1 m. 56 de largeur sur 2 m. 30 de hauteur, à un meneau, avec ornements à espaces lobés et en forme de cœurs allongés. La fenêtre s'élève à partir de 1 m. 25 du sol ; le cadre, de 17 cm. de largeur, est à moulure, et au bas, à la suite d'un espace plat, se trouve la surface gothique inclinée bien connue.

On voit ainsi que toute la chapelle est franchement gothique, ainsi que le chœur de l'église et date, comme celui-ci,

d'une époque bien postérieure à celle de la construction primitive de la nef et du transept du temple.



Armes de la famille Bourgeois sculptées sur pierre au-dessus de la crédence du chœur du temple et en face de l'entrée de la chapelle.

Dans le mur N. l'espace réservé à l'autel mesure 1 m. 85 de largeur sur 1 m. 40 de hauteur et 30 cm. de profondeur, et à droite de celui-ci se trouve, également dans le mur, une petite niche, apparemment une crédence ou une piscine de 37 × 40 cm. sur 23 cm. de profondeur.

Lors de la restauration du temple de Grandson exécutée

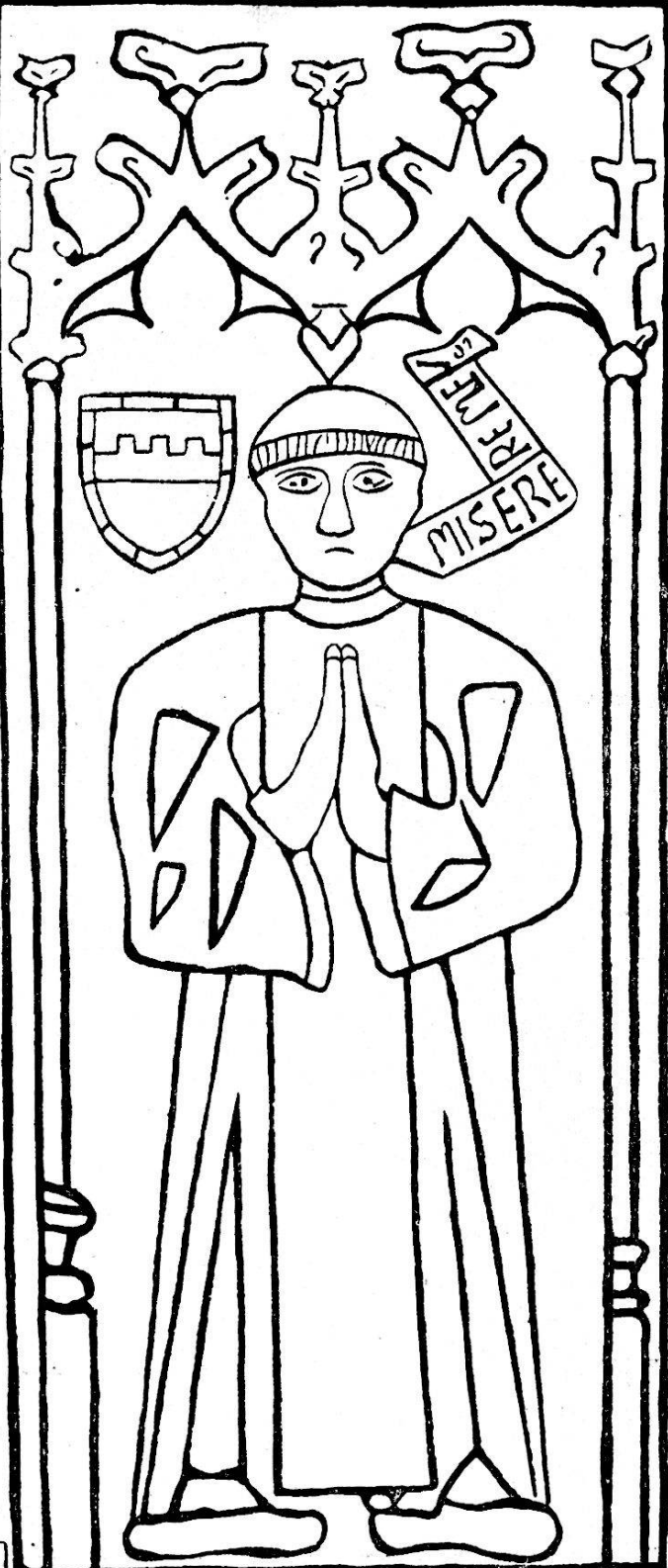
il y a quelques années, la famille Bourgeois reçut l'ordre de faire restaurer en même temps sa chapelle particulière, ce qui fut fait d'une façon entendue et généreuse par M. Edmond Bourgeois, de Corcelettes. La fenêtre fut pourvue d'un vitrail de la maison C. Wehrli, de Zurich, représentant la crucifixion et la résurrection avec, au bas, les armes de la famille ; une grille en fer forgé remplaça la porte de bois qui pendant un certain temps avait clos l'entrée donnant sur le chœur et le sol fut creusé, ramené à son niveau primitif, puis dallé. Dans les fouilles que nécessitèrent ces travaux, on mit à découvert plusieurs crânes et de nombreux ossements des personnages de la famille qui avaient été inhumés dans leur chapelle. Un des crânes, celui d'une femme (on verra plus loin à qui il avait sans doute appartenu) portait encore une belle et longue chevelure, en bon état de conservation, au moment où on le mit au jour, mais qui se détériora assez rapidement au contact de l'air.

Au centre de la chapelle, entourée d'une grille en fer forgé placée lors de la dernière restauration, se trouve la pierre tombale de *Guillaume Bourgeois* qui fut, dès la fin du xv^e siècle, sacristain et prieur du Prieuré des bénédictins de Grandson.

C'est une dalle en pierre du Jura, mesurant 90 cm. de largeur sur 1 m. 80 de longueur. Elle porte l'image du prieur, en costume de bénédictin, debout entre deux colonnes supportant un dais de style gothique flamboyant ; à sa droite se trouvent ses armoiries, à sa gauche, un petit philactère avec l'inscription MISERERE MEI (aie pitié de moi). Il est dans l'attitude de la prière. Tout autour, en manière d'encadrement, est sculptée en creux, comme tout ce qui se trouve sur la dalle, l'épigraphe latine, entre deux filets, en caractères gothiques également, et donnant la date de 1508.

+ HIC JACET WILHELMUS

MAGISTER SCULPTORIS HIC HABITABAT ANNO DOMINI



SAECULI HIC HABITABAT ANNO DOMINI

ANNO DOMINI 1250

Voici l'építaphe complétée :

† HIC JACET VEN(erabilis) F(rater) GUILL(elmu)S
BORGEYS, SAC(ri)STA ET ELECTVS P(ri)OR HUI(us)
P(ri)ORAT(us) G(ra)ND (issoni) QUI OBIIT DIE ULTIMA
ME(en)S (is) AP(ri)L (is) ANNO D(o)M(ini) M·V·VIII.
HEC E(st) REQ(i)ES MEA IN SECULUM SECULI HIC
HABITABO Q(uonia)M ELEGI EAM.

Nous en donnons ici la traduction : « Ci gît vénérable frère Guillaume Bourgeois sacristain et prieur élu de ce prieuré de Grandson, qui mourut le dernier jour du mois d'avril l'an du Seigneur 1508. Voilà mon lieu de repos au siècle des siècles je l'habiterai parce que je l'ai choisi. »

La dalle entière, avec ses ornements et son inscription, est en très bon état de conservation.

Au cours de la récente restauration, les ossements et les crânes mis à découvert furent soigneusement réunis dans un cercueil à cet effet et placés ainsi sous la pierre tombale, au centre de la chapelle, où ils continueront à travers les siècles leur sommeil de l'éternité, repos qui ne fut troublé et interrompu que pendant ces quelques jours de travaux comme pour leur préparer une couche meilleure dans la paix du ciel et le silence de la mort.

L'origine et l'époque de la fondation de cette chapelle de famille sont inconnues.

M. *Zabulon Bourgeois*, conseiller d'Yverdon, dans sa généalogie de la famille écrite vers la fin du xvii^e siècle, l'attribue au *Prieur Guillaume Borgès* qui y fut inhumé, comme nous le prouve la pierre dont nous venons de parler, le 30 avril 1508.

Il se fonde vraisemblablement sur le fait que l'on voit à la clef de voûte, au travers des armoiries sculptées de la famille le nom de G. BORGES.

Mais cette inscription, quoique en caractères gothiques,

pourrait avoir été ajoutée, et il ne paraît pas probable que Guillaume eût été le vrai fondateur de la chapelle ; voici pourquoi :

Il est prouvé que le prieur Guillaume BORGES fut longtemps en guerre ouverte avec les autorités de Grandson et eut même deux procès comme on le verra plus loin.

Il n'est donc pas vraisemblable que ces autorités fussent disposées à lui concéder un droit aussi distingué que celui de bâtir une chapelle particulière sur terrain public, accolée au chœur même de l'église. Ainsi M. Zabulon Bourgeois qui rédigea sa généalogie près de deux cents ans après la mort du prieur Guillaume semble ne pas avoir connu en détails l'histoire des démêlés de celui-ci avec les autorités et le public de Grandson, et s'être trompé sur l'époque de la fondation de cette chapelle, les apparences l'ayant induit en erreur.

On voit dans les *Tableaux historiques de la Suisse* par l'abbé Girard, tome I, p. 168 et suivantes, que dès l'an 1495 les démêlés entre le prieur G. Borgès, conjointement avec ses religieux, et la bourgeoisie de Grandson avaient entraîné un procès, et qu'en 1502 un nouveau procès, plus sérieux encore, fut terminé par la médiation des députés de Berne et Fribourg, délégués spécialement à cet effet, qui condamnèrent aux frais « messire le secrétaire et un autre religieux nommé Loys Besson, coment Principaux en la » matière également tenus à la moitié comme bons frères. »

L'original de cet acte se trouvait dans les archives de Grandson¹, et une copie en existe dans celles de la famille.

Les délégués de l'Etat de Fribourg furent : Wuillen Reyff et Hans Stoss, et ceux de Berne : Gaspard de Stein (de la Pierra) et Julien de Rumlingen.

¹ Nous ignorons s'il s'y trouve encore aujourd'hui ou s'il a été détruit dans un des incendies.

Ces messieurs prononcèrent leur sentence le 27 avril 1502. On voit parmi les nombreux articles de cet acte, que :
« Item secundement ont ordonnés ¹ les dits Messieurs les
» ambassadeurs ausdits religieux dès hores en après de
» vivre en bonne paix avecques les officiers et subgés de la
» ville et Seigneurie de Grandson, comme bons religieux
» doibvent et sont entenus de vivre. »...

« Item quartement : leur a été ordonné par mesdits Sei-
» gneurs les ambassadeurs que de cy en après les dits reli-
» gieux ne soyent plus trouvés en tavernes publiques quel-
» conques si non par le congier de leur supérieur en cas de
» nécessité. »

« Item quintement : leur a esté ordonné de non porter
» glayves ne armures quelconques, soit de jour soit de
» nuyt, exepté ung couteau et d'une espanse de lon pour
» accomplir leur réfection, et aussi au cas que vouillissent
» aller par pays que puyssent porter ce que leur semblera
» de bon. » etc., etc., etc.

On voit qu'à cette époque, comme peut-être aussi de nos jours, les moines ne semblent pas avoir vécu uniquement de sainteté dans les couvents.

(*A suivre*).

V.-H. BOURGEOIS.

YVERDON ET LES RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION

1687

8 janvier. — Ordonné que les S^{rs} Gouverneur, Maisonneur, Secrétaire et commandeur publieront vendables et feront eschute à leur discretion aux derniers enchérisseurs, des bas et autres marchandises apprestées ou non procédées du Maistre Bonnettier Jean Escale qui a fait banqueroutte, affin de se redîmer d'une partie des deniers qui sont deus à Mess^{rs} du Conseil.

¹ Nous respectons le style et l'orthographe.